

No. 24k

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC,
District de Québec.

A savoir :

REGLEMENT

Pour abroger le Règlement 24J

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite Cité, le six d'octobre, mil neuf cent vingt-deux (1922), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir :

Lu pour la première fois le 29 sept., 1922.

Publié dans "L'Événement" et le "Chronicle."

Lu pour la deuxième fois et passé le six d'oct., 1922.

Copie transmise à Son Hon. le Lieut.-Gouverneur.

Son Honneur LE MAIRE,

Les Échevins BEDARD,
BERTRAND,
COLLIER,
DELAGRAVE,
DESSUREAULT,
DROLET,
EMOND,
LESAGE,
MARTIN,
PARADIS, J.-C.,
PARADIS, St-R.,
TREMBLAY.

Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil, et
dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

Le règlement No. 24G passé par ce Conseil le 16 juin de
cier (1922) est par le présent abrogé.

Attesté,

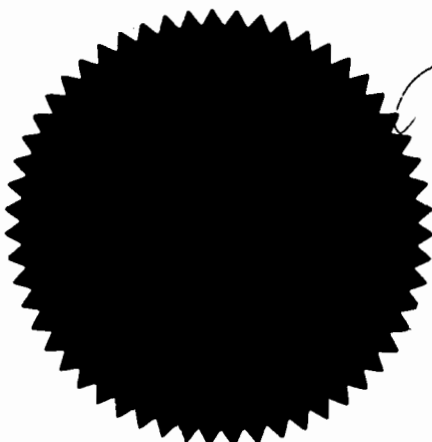
24 J

L.S.

H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

JOS. SAMSON,

Maire.



Joseph Samson

Maire

16/11/1922

Greffier